



COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 15  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

22/06/2022

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**

22/06/2022

**Excusés représentés** : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

**Absente non excusée** : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2022-56 : Aliénation et modification d'assiette chemin du Barthas-validation  
enquête publique et finalisation du dossier - servitude réseaux**

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller Municipal délégué aux cessions de chemins et enquêtes publiques, expose :

VU les délibérations n°2021-45 en date du 26 Juillet 2021 et la n°2022-37 en date du 4 Avril 2022 pour le « Chemin rural de la Fargues au Barthas »,

VU l'arrêté municipal n°80/2022 en date du 29 Mars 2022 portant mise à l'enquête publique en vue d'aliénations de chemins ruraux, de régularisation d'assiette et de désignation d'un commissaire-enquêteur,

VU la délibération n°2022-08 en date du 7 Janvier 2022 par laquelle le Conseil municipal établissait la répartition des frais de géomètre d'enquête publique aux demandeurs,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 Mai 2022 au 16 Mai 2022 inclus et l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur en son rapport en date du 22 Mai 2022, donnant un avis favorable sur le dossier concerné,

Au vu des résultats de l'enquête publique, Monsieur le Maire prend la parole et propose de valider le rapport de l'Enquêteur et de finaliser la procédure.

Toutefois, il explique que des réseaux souterrains passent sous la parcelle en question ; de ce

fait il conviendra de demander à l'acquéreur de laisser une servitude à la Commune afin de pouvoir intervenir sur les réseaux en cas de besoins.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis favorable de l'enquête publique et fixe comme condition à cette cession l'introduction d'une clause de servitude au profit des gestionnaires réseaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE le rapport de Monsieur l'Enquêteur ;
- APPROUVE l'aliénation et la modification partielle de l'assiette du « Chemin rural de la Fargues au Barthas » conformément aux délibérations susvisées le concernant,
- DIT que l'acquéreuse de la parcelle est dans l'obligation de laisser une servitude au profit des services gestionnaires de ces réseaux ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes notariés afférents à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

